



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
PRIMATURE
Cabinet du Premier Ministre



**Rapport du profil de la Zone de Moyens d'Existence
SN 11,
Pluviale/ Riz Arboriculture et Foresterie**



Le présent document a été élaboré avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de ce document relève de la responsabilité de son auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.

Table des matières

Avant-propos	4
CHAPITRE 1. Caractéristiques de la zone de moyens d'existence SN 11	6
1.1. Situation géographique	6
1.2. Le système de production	6
1.3. Année de référence	7
1.4. Le calendrier saisonnier	7
1.5. Les marchés	9
CHAPITRE 2. Caractéristiques socioéconomiques des ménages	11
2.1. Classification socioéconomique.....	11
2.2. Description des GSE.....	11
CHAPITRE 3. Les sources de nourriture.....	13
3.1. La propre production agricole.....	13
☞ Les céréales	13
☞ Les légumineuses	14
☞ La mangue.....	14
☞ Les produits du bétail.....	14
☞ La production halieutique	14
3.2. Les achats	14
3.2.1. Aliments de base	14
3.2.2. Les autres aliments.....	16
☞ L'huile végétale et de palme.....	16
☞ Le sucre.....	16
☞ Le poisson frais	16
CHAPITRE 4. Les sources de revenus.....	18
4.1. L'arboriculture.....	19
☞ L'anacarde.....	19
☞ La mangue.....	19
☞ Les agrumes	19
4.2. Le maraichage	20
4.3. L'arachide	20
4.4. Vente de bétail.....	20
4.5. Auto emploi	20
4.6. La cueillette	20
CHAPITRE 5. Les dépenses.....	22

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

5.1. Aliments de base.....	22
5.2. Les autres aliments.....	23
5.3. Les intrants.....	24
5.4. Les services sociaux de base	24
5.5. Dépenses en articles ménagers	24
5.6. Dépenses en vêtements.....	24
5.7. Les dépenses diverses	24
CHAPITRE 6. Les contraintes économiques des GSE	25
6.1. Dans le domaine agricole	25
☞ Salinisation des sols	25
☞ Faible mécanisation de l'agriculture	25
☞ Mouche des fruits.....	25
☞ Difficulté à écouler la production.....	26
☞ Mauvaise qualité de la noix anacarde.....	26
6.2. Dans le domaine de la pêche.....	26
Conclusion	26
Recommandations :.....	27

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Liste des Tableaux

Tableau 1 : production de céréales en tonnes	7
Tableau 2 : Appellation des GSE dans deux langues locales de la SN 11	11
Tableau 3 : Caractéristiques des GSE	12
Tableau 4: Consommation de riz chez les GSE de la SN 11/ tête	15
Tableau 5 : Consommation de mil chez les GSE de la SN 11/tête	15
Tableau 6 : Consommation de poisson chez les GSE de la SN 11/ tête	17
Tableau 7 : revenu per capita	18

Liste des Graphiques

Graphique 1 : calendrier saisonnier	9
Graphique 2 : sources de nourriture des GSE de la SN 11	13
Graphique 3 : contribution des aliments de base aux besoins caloriques des GSE	16
Graphique 4: apport des autres aliments en kilocalories aux GSE.....	17
Graphique 5: Sources de revenus de GSE	18
Graphique 6 : schémas des dépenses	22
Graphique 7: part des dépenses consacrées aux autres aliments aux besoins des GSE	23

Sigles

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CDSA	Comité Départemental De Sécurité Alimentaire
CRSA	Comité Régional De Sécurité Alimentaire
DRDR	Direction Régionale Du Développement Rural
HEA	Household Economy Analysis
ZME	Zone De Moyens D'Existence
ISRA	Institut Sénégalais De Recherche Agricole
SECNSA	Secrétariat Exécutif Du Conseil National De Sécurité Alimentaire
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Avant-propos

Le profil de la zone de moyens d'existence SN 11 a été réalisé par le Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA), en étroite collaboration avec les structures membres des Comités Régionaux et Départementaux de Sécurité Alimentaire de la région de Ziguinchor. C'est le lieu, d'abord, d'adresser nos vifs remerciements à l'ensemble des agents des services techniques de cette région. Leur appui technique a été fondamental à la réussite de ce profil.

Nous ne manquerons pas, ensuite, de magnifier le soutien des autorités administratives locales (gouverneurs, préfets, sous-préfets et maires).

Nos remerciements appuyés vont, enfin, à l'endroit du Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) qui a par le biais d'ECOAGRIS intégralement financé ce profil.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Introduction

L'Analyse de l'Economie des Ménages est un cadre permettant d'analyser la façon dont les ménages obtiennent les ressources nécessaires à leur survie. L'approche HEA aide à bien identifier les besoins en nourriture et en revenus des ménages vivant dans une aire géographique afin de déterminer éventuellement le type d'intervention à apporter à ces ménages. L'établissement de la situation de référence constitue la charpente du cadre d'analyse de l'approche HEA.

Du 28 mars au 10 avril 2018, le SECNSA a conduit une enquête de terrain afin d'établir le profil de référence de la SN 11, qui comprend les trois départements de la région de Ziguinchor : Ziguinchor, Bignona et Oussouye. L'objectif de l'enquête était de déterminer les sources de nourriture, de revenus, les types de dépenses et les moyens d'existence des ménages de la zone. Ce rapport présente les résultats issus de cette enquête.

CHAPITRE 1. Caractéristiques de la zone de moyens d'existence SN 11

1.1. Situation géographique

La zone de moyens d'existence SN 11 correspond à la région administrative de Ziguinchor qui se situe à 12°33' de latitude Nord, 16°16' de longitude Ouest, déclinaison magnétique 13°05 et à 19,30 m d'altitude au sud-ouest du pays dans la zone sub-guinéenne.

Elle couvre une superficie de 7339 km², ce qui en fait l'une des régions les moins étendues du pays. Elle est limitée à l'Est par la Région de Sédhiou, à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur 86 km de côte, au Nord par la République de Gambie et au Sud par la République de Guinée Bissau.

Selon les projections de l'ANSD, la population de la région de Ziguinchor est estimée à 621168 habitants en 2017 dont 318 921 hommes et 302 247 femmes. La population rurale y est dominante avec 324 250 habitants contre 296 918 habitants en milieu urbain.

Au plan géographique, on distingue 3 zones : la zone Nord qui correspond à une partie du département de Bignona : c'est la zone la moins arrosée avec un climat soudano – guinéen ; on y trouve des sols ferrugineux ainsi que des sols ferrallitiques sur lesquels pousse la savane boisée.

La zone Ouest qui regroupe une autre partie du département de Bignona et tout le département d'Oussouye ; elle est bien arrosée et les sols hydromorphes rencontrés favorisent une végétation de mangrove.

La zone Sud-ouest qui correspond au département de Ziguinchor, connaît des précipitations très abondantes ; on y trouve une forêt avec des espèces très variées, des fromagers et une multitude d'arbres fruitiers.

1.2. Le système de production

La zone possède un potentiel agricole propice au développement de tous les systèmes agricoles, mais l'agriculture manuelle avec une main d'œuvre surtout familiale est pratiquée. Afin d'accroître les rendements agricoles et les gains de temps, on constate quand même que quelques producteurs utilisent des paires de bœufs pour une agriculture attelée.

Le paysage agricole distingue deux grandes parties :

- La zone du « plateau », avec des sols plus ou moins sablonneux, qui est le domaine des cultures de mil, maïs, sorgho, d'arachide et de l'arboriculture ;
- La zone des bas-fonds ou des rizières, avec des sols argilo-limoneux, accueille la culture du riz de bas-fond. En effet, la culture du riz est pratiquée surtout dans le département d'Oussouye.

La ZME SN11 est aussi une zone de forte production de banane irriguée, d'anacarde, et de mangue. La cueillette des fruits forestiers et l'exploitation des autres ressources de la forêt sont aussi d'importantes sources de revenus pour les ménages.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Le domaine fluvial ou maritime n'est pas en reste, car la pêche et le tourisme constituent les principales activités génératrices de revenus avec une façade maritime favorable.

Les marchés sont très peu développés dans la zone, car il n'existe pas de marchés hebdomadaires appelés « loumas » et l'approvisionnement est assuré grâce à la connexion avec les marchés de : Dakar, de Sédhiou et des pays frontaliers. Cette insuffisance de marché constitue un handicap majeur pour la commercialisation des produits agricoles notamment les anacardes, les agrumes et la vente des produits de cueillette comme le vin de palme et l'huile de palme qui constituent d'importantes sources de revenus pour les populations

1.3. Année de référence

L'année de référence retenue pour cette étude, couvre la période allant d'octobre 2015 à septembre 2016 considérée comme une année normale. L'hivernage, a été marquée par une assez bonne répartition des pluies dans le temps et dans l'espace avec comme corollaire, une amélioration de la production agricole.

Dans le domaine de la pêche, la campagne 2015 a été moyenne par rapport à celle de 2016, mais meilleure que les trois campagnes qui l'ont précédée.

Tableau 1 : production de céréales en tonnes

Spéculation	Source	2013	2014	2015	2016	2017
Riz	DRDR	33107	26310	78718	93436	141205
Mil	DRDR	4630	3526	5983	7137	3282
Maïs	DRDR	378	829	2607	5326	2697
Sorgho	DRDR	243	364	1820	498	515
Total production céréale	DRDR	38358	31029	89128	106397	147699

1.4. Le calendrier saisonnier

Le calendrier saisonnier décrit les différentes activités pendant l'année de consommation. Il détaille les principales activités agricoles et d'élevage ainsi que toutes les autres activités ou événements importants pour les ménages.

Dans cette zone, les pluies démarrent très tôt, au mois de juin et se prolongent jusqu'en octobre. Cette période marque le commencement des travaux champêtres, qui constituent des périodes difficiles sur le plan de l'accès à la nourriture pour les ménages très pauvres et pauvres au vu de l'épuisement de leurs stocks issus de la récolte précédente et de la hausse des denrées de base sur les marchés.

Avec l'hivernage, la production laitière, notamment celle des vaches, atteint son paroxysme et permet aux nantis et moyens, seuls détenteurs de bovins d'améliorer leur situation alimentaire et nutritionnelle à travers une consommation quotidienne de lait. Les pauvres et très pauvres, travaillent durant cette période dans les champs des nantis afin d'avoir des revenus.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Les récoltes de mil débutent au mois d'octobre. Celle de la principale céréale cultivée, le riz, en novembre et s'étend jusqu'en décembre. La récolte de l'arachide en décembre, grâce aux ventes effectuées, permet aux ménages d'enranger des revenus et de rembourser les dettes.

La collecte du vin de palme démarre après les récoltes. Du mois de décembre au mois de mai la production bat son plein, en particulier dans le département d'Oussouye et de Ziguinchor, qui ont produit en année de référence respectivement 4850 et 4700 litres¹.

La cueillette des fruits sauvages démarre au mois de mai et s'étend jusqu'en août. Cette activité génère des revenus conséquents aux ménages, notamment avec la vente de Madd², de Toll, de Pain de singe et de Ditakh.

La pêche est pratiquée durant toute l'année sur le Fleuve Casamance ou en mer. La cueillette des huitres débute après les récoltes en décembre jusqu'à la tombée des premières pluies (mai-juin).

La récolte des produits arboricoles (anacarde, agrumes, mangue) débute au mois d'avril avec la récolte des agrumes. Celle de l'anacarde, débute en mai, quant à la mangue, elle commence à la fin du mois de juin avec la récolte des variétés locales, celle des variétés améliorées débute en août.

La production de mangue permet aux ménages les plus pauvres de tenir durant la soudure et d'avoir des revenus, par la vente d'une partie de la production. En effet, durant cette période de production de mangue, les ménages se nourrissent principalement de ce fruit.

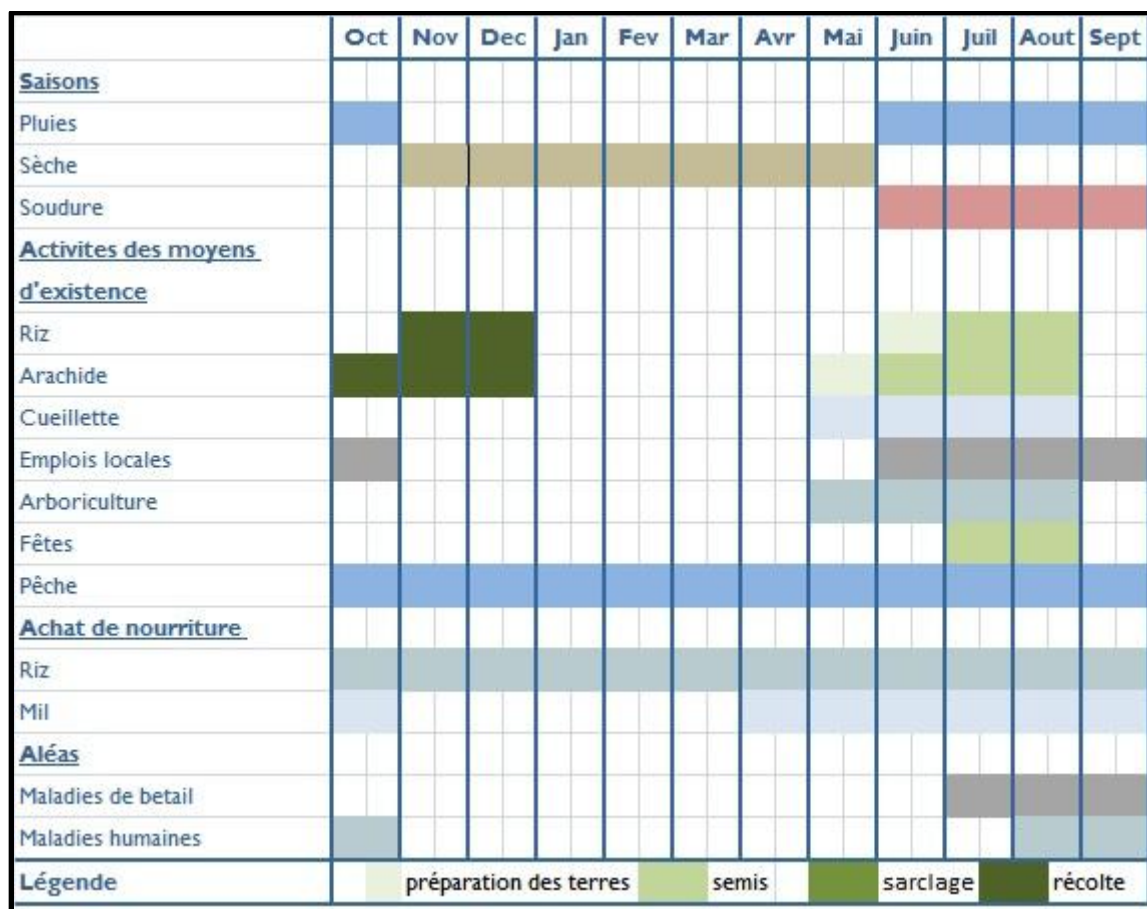
La vente des produits arboricoles, a lieu au moment des récoltes. Les nantis et les moyens, profitent des ventes effectuées pour faire des achats de denrées alimentaires qui sont stockés dans leurs magasins.

¹ Service régional des Eaux et Forêts de Ziguinchor : situation des PFNL de 2013_février 2018

²Saba Sénégalensis

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Graphique 1 : calendrier saisonnier



Source : SECNSA, profil SN 11_ 2018

1.5. Les marchés

Les marchés sont très peu développés dans la zone. Il n'existe pas de marchés hebdomadaires. L'approvisionnement est assuré grâce à la connexion avec les marchés de la ZME 12 et ceux de Dakar.

Les marchés céréaliers de Saré Alkali et Touba Mouride dans le Sédhiou (ZME 12) ravitaillent la zone 11 en céréales sèches. Les commerçants des départements de Ziguinchor, Oussouye et Bignona viennent s'y ravitailler. Le riz importé vendu dans la zone, vient de Dakar.

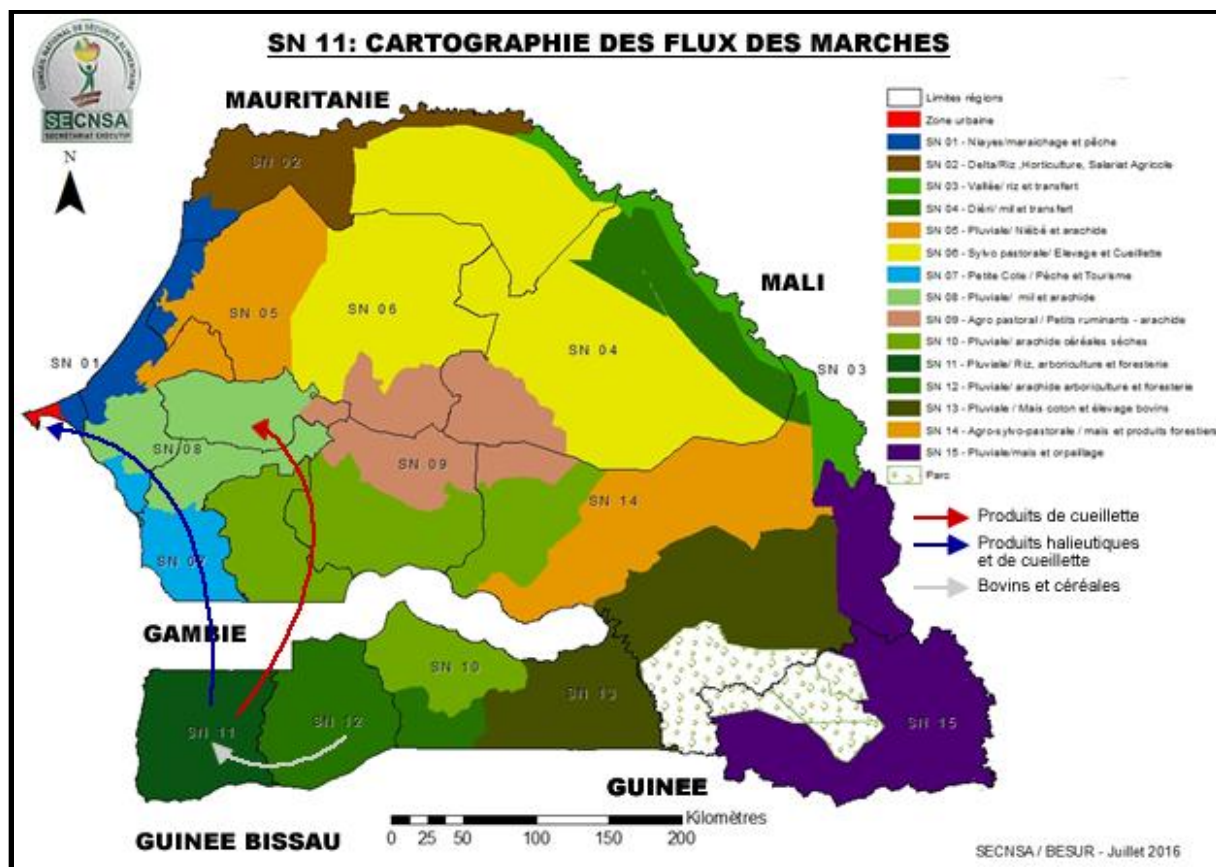
Le bétail provient aussi de la ZME 12, en effet le marché à bétail de Saré Yoba, qui se trouve dans le département de Kolda, fournit en bovins les marchés de la zone 11.

La zone dispose de deux grands marchés qui sont dans les communes de Ziguinchor et Bignona. Il s'agit des marchés de Saint Maur et de Bignona. Le kilogramme de mil souna³ et de maïs, s'échangeait au prix moyen de 254 FCFA. Celui du riz importé brisé ordinaire, se vendait au prix moyen de 287 FCFA à Bignona et 279 FCFA à Ziguinchor.

³ Petit mil

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Les mises à terre à Kafountine, Ziguinchor, Cap-Skiring et Niaguis, permettent de ravitailler en produits halieutiques (poissons, crevettes et crabes) les marchés de Dakar. La zone SN11 approvisionne aussi en produits de cueillette (huile de palme, Madd, Toll, Ditakh...) les marchés de Dakar, Touba.



Source : SECNSA

CHAPITRE 2. Caractéristiques socioéconomiques des ménages

2.1. Classification socioéconomique

La classification ou catégorisation socioéconomique des ménages constitue la deuxième étape de la réalisation d'un profil HEA, après celle du zonage. Il s'agit de subdiviser les ménages de la zone de moyens d'existence en groupes de richesse⁴. Cette subdivision, basée sur des critères définis par la population locale, permet d'appréhender des différences importantes dans la vulnérabilité des ménages à différents chocs mais aussi d'estimer le nombre de personnes touchées par d'éventuels changements dans l'accès à la nourriture.

Les ménages qui vivent dans la zone SN 11 sont majoritairement de l'ethnie Diola. Cependant, ils cohabitent avec des populations de l'ethnie Mandingue, Macagne, Majack...

La catégorisation socioéconomique a été effectuée avec des membres de la communauté villageoise (chef de village, imam, curé, responsables des jeunes et des femmes, relais communautaires...), une quinzaine de personnes au total ; qui connaissent les réalités des villages qui ont été choisis pour les besoins du profil.

Les populations locales ont une bonne compréhension du ménage qui signifie « Foussileuf » en diola, « Sinkiro » en Mandingue. Les entretiens communautaires ont fait ressortir l'existence de quatre groupes socioéconomiques dont l'appellation change en fonction de l'ethnie (tableau 2).

Tableau2 : Appellation des GSE dans deux langues locales de la SN 11

Ethnie	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Nanti
Diola	Assoukatène	Abadioute	Akouyoumou	Abadié
Mandingue	Foiro	Fintanguo	Afissiyata	Fintyo

Source : SECNSA, profil SN 11 _ 2018

2.2. Description des GSE

Les ménages pauvres 38% et moyens 32% constituent environ les trois quarts des ménages de la zone. Les GSE extrêmes, les très pauvres (19%) et les nantis (11%), représentent un peu plus du quart de la population (30%). La taille du ménage varie en fonction des GSE. Il existe une différence de deux personnes entre les très pauvres et les pauvres et quatre personnes entre les nantis et les moyens. Un ménage très pauvre a une taille démographique de 7 personnes contre 9 pour un pauvre, 13 pour un ménage moyen et 17 personnes pour un nanti. La différence

⁴Un groupement de personnes basé sur les définitions locales du niveau socio-économique et sur la quantification des biens

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

entre les GSE, ne se limite pas uniquement à des disparités démographiques. On le constate aussi au niveau des facteurs de production. Les nantis cultivent quatre fois plus de superficies que les pauvres et très pauvres. Ces derniers ne possèdent pas de bovins contrairement aux nantis et moyens.

Tableau 3 : Caractéristiques des GSE

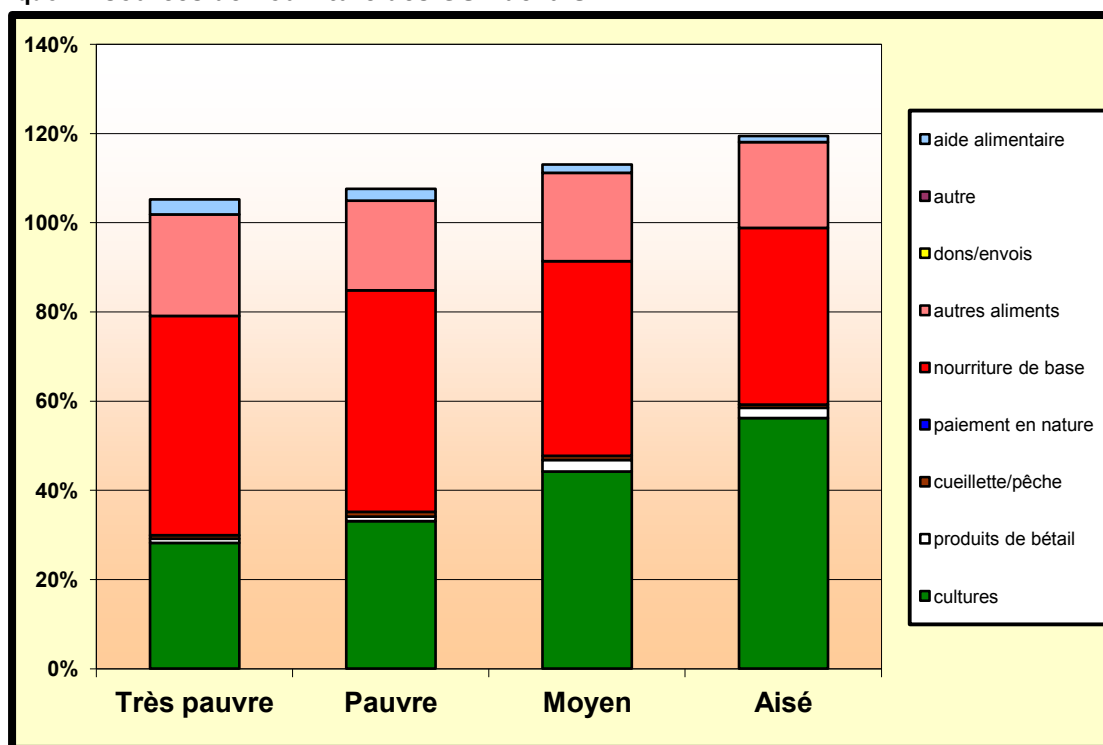
GSE	% population	Taille ménage	Propriété foncière	Terre cultivée	Culture vivrière	Culture rente	Porcins	Bovins	Bovins de trait	Caprins	Ovins
TP	19%	7	1	1	0,6	0,4	4	0	0	3	0
P	38%	9	1,5	1,5	0,8	0,7	5	0	0	4	0
M	32%	13	3	3	1,5	1,5	7	5	2	6	2
N	11%	17	5	5	2	3	9	7	2	9	3

Source : SECNSA, profil SN 11_ 2018

CHAPITRE 3. Les sources de nourriture

Ce chapitre, nous donne une vue d'ensemble, sur les sources de nourriture des GSE. On constate que les ménages ont tous couvert leurs besoins énergétiques à plus de 100% durant l'année de référence : très pauvres et pauvres (105 et 108%), moyens et nantis (113 et 119%) grâce à la consommation de la propre production (végétale, agricole, animalière et halieutique) et aux achats. La propre production agricole ne couvre que 1/3 des besoins caloriques des très pauvres et pauvres (28 et 33%), cela explique la place prépondérante qu'occupent les achats de nourritures dans la couverture des besoins caloriques de ces GSE (72 et 70%). Chez les nantis et les moyens, les achats de nourritures ont contribué à la couverture de 59 et 64% des besoins. La propre production agricole, animalière et halieutique cumulée a couvert 59 et 48% des besoins.

Graphique 2 : sources de nourriture des GSE de la SN 11



Source : SECNSA, profil SN11_ 2018

3.1. La propre production agricole

☞ Les céréales

Les cultures céréalières concernent le riz, le mil et le maïs. La culture vivrière dominante dans la SN 11 est le riz. Cette activité est pratiquée par les femmes dans les rizières appelé « farot ». La production issue des « farots » est destinée exclusivement à la consommation du ménage. Les ménages nantis et moyens avaient produit en année de référence, en moyenne respectivement 1100 et 600 kilogrammes de riz paddy, les très pauvres et les pauvres 350 et 400 kilogrammes. La consommation de la production de riz a procuré aux nantis et moyens 26 et 18% de kilocalories et aux très pauvres et pauvres 21 et 16%.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Le mil souna est la deuxième culture céréalière après le riz, en année de référence. Seuls les nantis, les moyens et les pauvres l'avaient cultivé. En moyenne les nantis et les moyens avaient produit 400 et 350 kg, les pauvres 200 kg. L'autoconsommation du mil souna a couvert 9% des besoins des nantis et des pauvres et 10 % de ceux des moyens. La production de maïs a satisfait 5% des besoins des nantis et des pauvres et a fourni aux moyens 4% de kilocalories.

☛ Les légumineuses

Les légumineuses cultivées dans la zone sont l'arachide et le niébé. L'arachide est destinée exclusivement à la vente. Cependant, une partie est consommée par le ménage. Elle a fourni aux nantis et moyens 11 et 8% et aux pauvres et très pauvres 2 et 6%. Le niébé a, quant à lui contribué à satisfaire 4 et 2% des besoins des nantis et des moyens et 1% de ceux des pauvres.

☛ La mangue

L'essentiel de la production est destinée à la vente, cependant il subsiste une partie qui est destinée à la consommation du ménage. En année de référence, les ménages nantis et moyens ont consommé 117 et 127 kg, les très pauvres et pauvres 73 et 54 kg. La consommation de mangue a satisfait 1% des besoins des ménages.

☛ Les produits du bétail

L'élevage n'est pas très développé dans la zone 11, malgré l'abondance du pâturage. La taille d'un troupeau de bœuf d'un ménage nanti et moyen, compte 7 et 5 sujets. La consommation de produits du bétail (lait et viande) a procuré aux nantis et moyens 2 et 3% de kilocalorie.

Les très pauvres et les pauvres, ne possèdent pas de bovins. Ils ont quelques caprins (3 en moyenne). Tous les GSE possèdent des porcins dans cette zone : nantis et moyen 9 et 7, très pauvres et pauvres 4 et 5. La consommation de la viande porcine a permis à tous les GSE de couvrir 1% de kilocalories.

☛ La production halieutique

La consommation de produits halieutique, porte sur le poisson et les huitres. Elle a permis de couvrir 1% des besoins en énergie des 4 GSE. Les quantités de poissons consommées sont faibles : nantis et moyens 153 et 99 kg, pauvres et très pauvres 28 et 39 kg.

3.2. Les achats

3.2.1. Aliments de base

Le riz est la céréale la plus consommée dans la zone. La consommation par tête/ an dépasse 40 kg pour tous les GSE : très pauvres 79 kg/tête/an, pauvres 75kg/tête/an, moyens 55 kg/tête/an, nantis 42 kg/tête/an. Les achats de riz ont couvert 20 et 26% des besoins des nantis et des moyens et 35 et 36% de ceux des pauvres et des très pauvres.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Tableau 4: Consommation moyenne annuelle de riz chez les GSE de la SN 11 en fonction de la taille des ménages

GSE	Consommation moyenne annuelle (kg)	Consommation per capita (kg/tête/an)	Taille moyenne
Très pauvres	550	79	7
Pauvres	675	75	9
Moyens	721	55	13
Nantis	720	42	17

Source : SECNSA, profil SN 11_ 2018

- ☞ La consommation de mil souna par tête, s'établit comme suit : très pauvres 22 kg/ tête/an, pauvres 27 kg/ tête/an, moyens 19 kg/tête/an, nantis 20 kg/tête/an. On constate, qu'elle est plus importante chez les ménages pauvres que chez les moyens et les nantis. Le mil a couvert 10% des besoins en énergie des nantis et des très pauvres, 9 et 13% de ceux des moyens et des pauvres.

Tableau 5 : Consommation moyenne annuelle de mil chez les GSE de la SN 11 en fonction de la taille du ménage

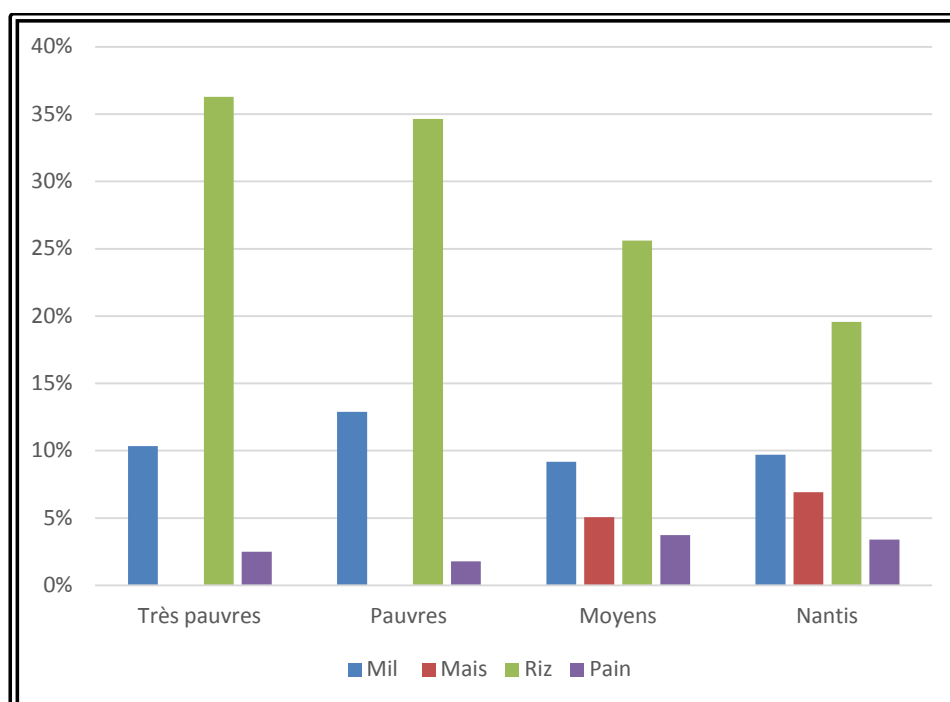
GSE	Consommation moyenne annuelle (kg)	Consommation per capita (kg/tête/an)	Taille moyenne
Très pauvres	153	22	7
Pauvres	245	27	9
Moyens	252	19	13
Nantis	348	20	17

Source : SECNSA, profil SN 11_ 2018

- ☞ La consommation de pain, a fourni 3% de kilocalories aux nantis et très pauvres et aux pauvres et moyens respectivement 2 et 3%. En moyenne les ménages très pauvres et pauvres ont acheté 49 et 54 kg de pain, les nantis et les moyens respectivement 136 et 162 kg.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Graphique 3 : contribution des aliments de base aux besoins caloriques des GSE



Source : SECNSA, profil SN11_ 2017

3.2.2. Les autres aliments

☞ L'huile végétale et de palme

La consommation d'huile chez les nantis et les moyens, a couvert 8% des besoins caloriques. Chez les très pauvres et les pauvres, elle a permis de satisfaire 7 et 6% des besoins. En moyenne les nantis et les moyens, ont acheté 112 et 85 litres, les très pauvres et les pauvres 39 et 46 litres. L'huile végétale est utilisée pour la préparation du plat national comme le « Thiéboudieun ». L'huile de palme, par contre sert à la cuisson de plats locaux comme le « fiteuf » ; il est aussi utilisé pour assaisonner un plat appelé « c'est bon », à base de riz au poisson grillé.

☞ Le sucre

Le sucre est consommé au petit déjeuner avec du café, ou après le déjeuner avec du thé. En moyenne, les nantis et les moyens ont acheté 167 et 126 kg, les très pauvres et les pauvres 87 et 97 kg. Le sucre a fourni en kilocalories aux nantis et moyens 5%, aux très pauvres et pauvres 6%.

☞ Le poisson frais

La consommation par tête en année de référence, était de 12 kg chez les pauvres et les très pauvres, 18 chez les moyens et 17 kg chez les nantis. Le poisson est vendu par tas. Il provient de la mer et du fleuve Casamance et des bolongs qui sont très nombreux dans la zone. Il a couvert 2% des besoins des nantis, moyens et très pauvres et 1% de ceux des pauvres.



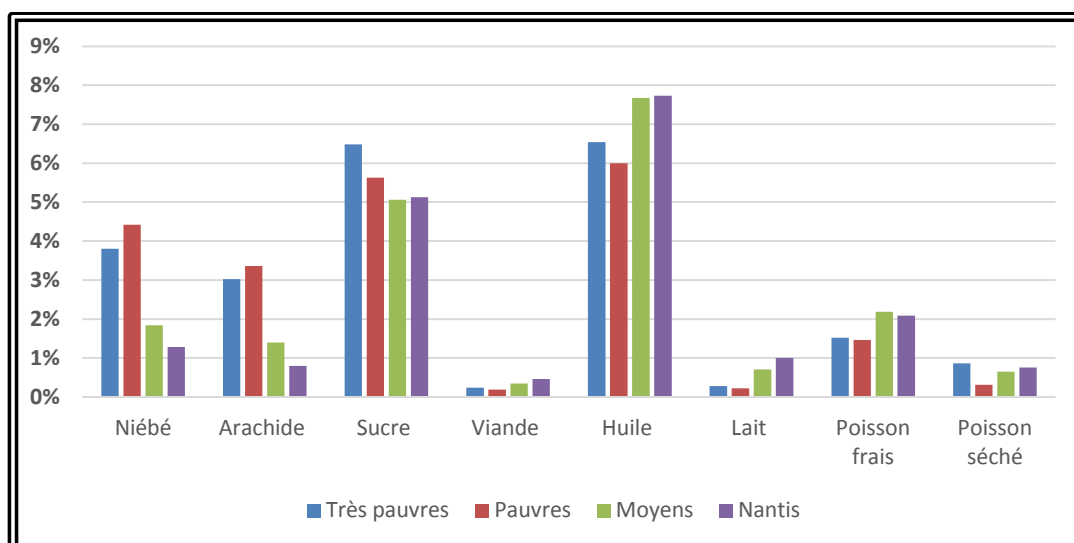
RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Tableau 6 : Consommation moyenne annuelle de poisson chez les GSE de la SN 11 en fonction de la taille du ménage

GSE	Consommation moyenne annuelle (kg)	Consommation per capita (kg/tête/an)	Taille moyenne
Très pauvres	86	12	7
Pauvres	106	12	9
Moyens	229	18	13
Nantis	286	17	17

Source : SECNSA, profil SN 11_2018

Graphique 4: apport des autres aliments en kilocalories aux GSE



Source : SECNSA, profil SN 11_2018

CHAPITRE 4. Les sources de revenus

La vente de produits agricoles procure 54 et 43% des revenus des ménages nantis et moyens ; ce qui place cette activité au premier rang des sources de revenus de ces deux GSE. La cueillette/pêche, avec respectivement 26 et 39% représente la deuxième source de revenu. La vente de bétail : nanti 16% moyen 18% vient en troisième position. Les nantis contrairement aux moyens bénéficient du transfert de parents établis à l'étranger et de la vente de produits du bétail (lait) : 3 et 1% du revenu total.

Contrairement aux nantis et moyens, la cueillette/pêche est la première source de revenu des très pauvres (47%) et des pauvres (39%). La part de la vente de récoltes, est moindre, respectivement 27 et 33% ; la vente de bétail représente la troisième source de revenu chez les pauvres (14%), chez les très pauvres c'est l'auto emploi avec 13%.

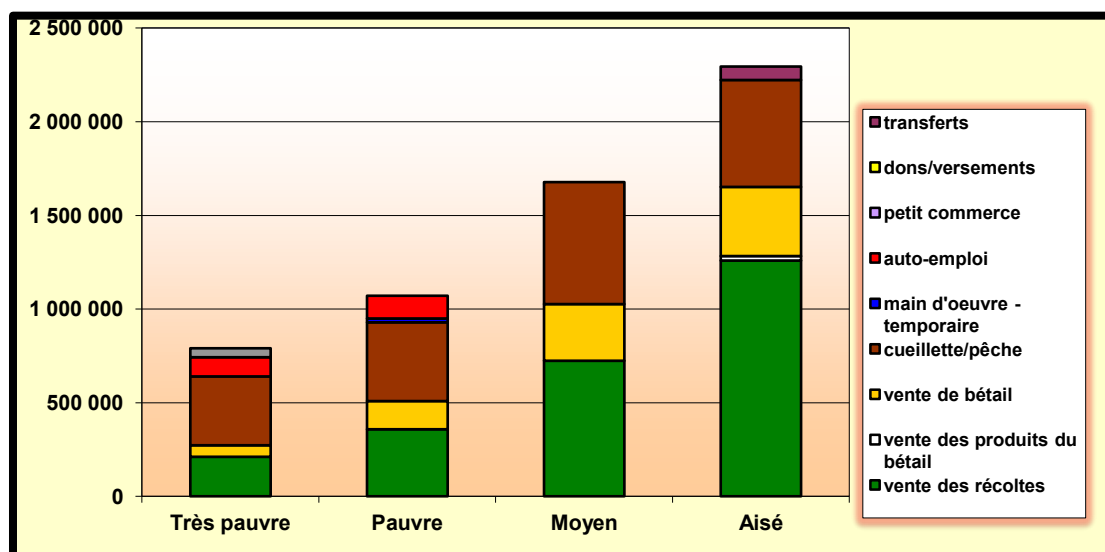
Les revenus des GSE, s'établissent comme suit : nantis et moyens **2 330 653 FCFA** et **1 676 900 FCFA**, très pauvres et pauvres **790 750 FCFA** et **1 070 050 FCFA**. Le revenu per capita montre qu'il n'y pas un grand écart entre les pauvres et les très pauvres : **112 964 FCFA** et **118 894 FCFA**, les nantis et moyens **128 992 FCFA** et **137 097 FCFA**.

Tableau 7 : revenu per capita

GSE	Revenu	Revenu/ tête	Taille
Très pauvre	790750	112964	7
Pauvre	1 070050	118894	9
Moyen	1 676900	128992	13
Nanti	2 330653	137097	17

Source : SECNSA, profil SN 11_2018

Graphique 5: Sources de revenus de GSE



Source : SECNSA, profil SN 11_2018

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

4.1. L'arboriculture

Avec 901 450 et 414 800 CFA de revenus générés, l'arboriculture est de loin la première source de revenus des ménages nantis et moyens. Pour les pauvres et les très pauvres, les sommes générées par la vente des produits arboricoles sont de 233 050 et 142 550 FCFA. La part des ventes des produits arboricoles dans les revenus totaux des GSE s'affiche comme suit : nantis et moyens 39 et 25%, pauvres et très pauvres 22 et 18%.

☛ L'anacarde

La vente de l'anacarde, porte uniquement sur la noix. Le kilogramme de noix d'anacarde est cédé par les nantis et moyens à 500 FCFA. Les très pauvres et les pauvres le vendent à 300 FCFA. Contrairement aux nantis et moyens, qui disposent de champs d'anacarde, les très pauvres et les pauvres n'ont que quelques pieds. Ils profitent aussi de la production des anacardes sauvages, plantés par les services des Eaux et Forêts dans les forêts, pour avoir des revenus. La vente de la noix d'anacarde, a permis aux nantis et aux moyens de gagner 400 000 et 200 000 FCFA, aux pauvres et très pauvres 120 000 et 90 000 FCFA. Les revenus de l'anacarde représentent : 17 et 12% du revenu total des nantis et des moyens et 11% de ceux des pauvres et très pauvres.



☛ La mangue

La SN 11 est une zone de production de mangue. Il n'existe pas de statistiques officielles sur les quantités produites. Les grands périmètres manguiers, sont détenus par les nantis et moyens. Les très pauvres et les pauvres, ne disposent que de quelques pieds qui servent de clôture à leurs champs, ou d'endroit pour se protéger du soleil dans leurs maisons. Les nantis et les moyens, cultivent les variétés à haut rendement, Kent ou Keitt, dont le fruit peut peser jusqu'à 500 grammes. On rencontre des ménages très pauvres ou pauvres, qui possèdent des pieds de « Kent ou Ket », mais la majorité d'entre eux ont des variétés locales appelées en Diola « mango-mango ». Ces mangues sont de petites tailles et pèsent quelques grammes. Elles n'ont pas une grande valeur marchande.

La part des revenus issus de la vente de mangue, représente 8 et 7% des revenus totaux des ménages nantis et moyens, 5 et 4% de ceux des pauvres et très pauvres. La vente de mangue a procuré aux nantis et moyens 175 000 et 114 800 FCFA, aux très pauvres et pauvres 32 550 et 49 050 FCFA.

☛ Les agrumes

Les arbres fruitiers qui composent la famille des agrumes sont : la pamplemousse, l'oranger, le citronnier, le brigadier, le clémentinier. Dans la SN 11, les exploitations d'oranger, de citronnier et de clémentinier sont légion. Elles sont détenues par les nantis et les moyens. Les très pauvres et les pauvres disposent de pieds dans leurs maisons. Les agrumes sont vendus par pied. Les nantis et les moyens ont vendu le pied d'agrumes à 5000 FCFA, les très pauvres et les pauvres à 4000 FCFA. Les ventes d'agrumes, ont permis aux nantis et moyens de gagner 275 000 et 100 000 FCFA, aux très pauvres et pauvres 20 000 et 64 000 FCFA. Les ventes d'agrumes représentent respectivement 12% et 6% des revenus totaux des nantis et des moyens et 3% de ceux des très pauvres.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

Les nantis transforment une partie du citron récolté, en jus. Cette activité est pratiquée par les femmes issues de ces ménages. Le citron est conditionné dans des bidons de 1 ou 20 litres, il est cédé à 350 FCFA le litre. Cette activité a généré 51 450 FCFA.

4.2. Le maraichage

Le maraichage dans cette zone, porte sur le gombo, la salade, la tomate et l'aubergine amère et douce. Il est pratiqué durant la saison sèche par les ménages dans des lopins de terres, qui jouxtent les concessions. Les revenus issus du maraichage représentent : 15 et 17% des revenus des nantis et moyens, 10 et 9% chez les pauvres et très pauvres. Les sommes obtenus en année de référence, s'échelonnent comme suit : nantis et moyens 356 556 et 277 400 FCFA, pauvres et très pauvres 102 500 et 69 000 FCFA.

4.3. L'arachide

L'arachide est destinée à la commercialisation. Elle contribue à hauteur de 9 et 7% aux revenus des nantis et moyens. Ces derniers ont obtenu respectivement 200 000 et 120 000 FCFA. Pour les deux autres groupes, la contribution de l'arachide aux revenus est moindre : pauvres 4% et très pauvres 2%. Les montants issus de la vente de l'arachide sont aussi faibles, respectivement 37 500 et 16 000 FCFA.

4.4. Vente de bétail

Les ventes portent sur les petits ruminants, les porcins et les bovins. Dans cette zone marquée par l'insécurité, la possession de bétail surtout de bovins constitue un danger pour les ménages. Seuls les ménages qui sont dans la partie intérieure de la zone peuvent se permettre d'en avoir. La vente de bétail, représente 18% du revenu totaux des ménages nantis et moyens, 14 et 8% de ceux des pauvres et très pauvres.

Les sommes tirés de vente de bétail par les GSE, s'affichent comme suit : nantis et moyens 433 500 et 302 000 FCFA, pauvres et très pauvres 150 000 et 60 000 FCFA.

4.5. Auto emploi

Cette activité est pratiquée uniquement dans cette zone, par les très pauvres et les pauvres. Elle est une source importante de revenu pour ces ménages. Elle concerne généralement la vente de bois de chauffe, de charbon de bois et le petit commerce. Elle représente 19 et 12% du revenu totaux des ménages très pauvres et pauvres.

4.6. La cueillette

La cueillette est une activité pratiquée par toutes les GSE. Elle porte sur les fruits sauvages (Madd, Tool, Ditakh, Néré). Les revenus tirés de la cueillette de fruits sauvages par les GSE, s'échelonnent comme suit : nantis et moyens 96 000 et 171 000 FCFA, très pauvres et pauvres 94 000 et 90 000 FCFA.

La collecte de vin de palme, appelé Bounouck en Diola, est plus répandue dans le département d'Oussouye. Les sommes tirées de la vente de vin de palme,



RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

représentent 9% des revenus totaux des nantis et des pauvres, 12 et 13% de ceux des moyens et très pauvres. En termes monétaires les montants récoltés s'élèvent à 210 000 et 195 000 FCFA, nantis et moyens, 99 800 et 105 000 FCFA, pauvres et très pauvres.

4.7. La pêche

La pêche est pratiquée par tous les GSE de la zone SN 11. Elle porte sur les poissons, les crevettes, les huitres et les coquillages. Dans les villages habités en majorité de Diolas, la pêche de crevettes est interdite, parce qu'elles participent au réseau trophique des écosystèmes aquatiques autrement dit elle sert de nourriture au poisson dans la chaîne alimentaire. Ces zones regorgent de poissons. La pêche est artisanale, les pêcheurs utilisent des filets maillant dormant, des filets maillants dérivants et des éperviers. Dans le fleuve les pirogues utilisées mesurent moins de 13 mètres ; par contre ceux qui exercent en haute mer utilisent des pirogues qui font plus de 13 mètres. Les espèces pêchées sont, les Tilapias, les Mulets, les Otolithes, les Capitaines, les Barracuda, la Crevette...

Dans les Bolongs, qui regorgent de mangroves, les femmes font la collecte d'huitres et de coquillages. Les mangroves, participent à l'écosystème. Ils sont un lieu de refuge et de reproduction des poissons et des huitres qui peuvent grandir tranquillement à l'abri des prédateurs. La collecte se fait en général lorsque la marée est basse. En effet, c'est le moment idéal pour les femmes, qui peuvent voir les huitres collées aux racines des mangroves. Munies de bassines elles les cueillent à mains nues et les transforment ensuite, avant de les vendre. Un ménage très pauvre et pauvre vendait en année de référence, le kg d'huitre à 1000 FCFA, un ménage nanti ou moyen le cédait à 1500 FCFA.



La pêche, représentent 11% et 17% des revenus totaux des nantis et moyens, 18% et 19% de ceux des pauvres et très pauvres. Elle a rapporté aux nantis et moyens,

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

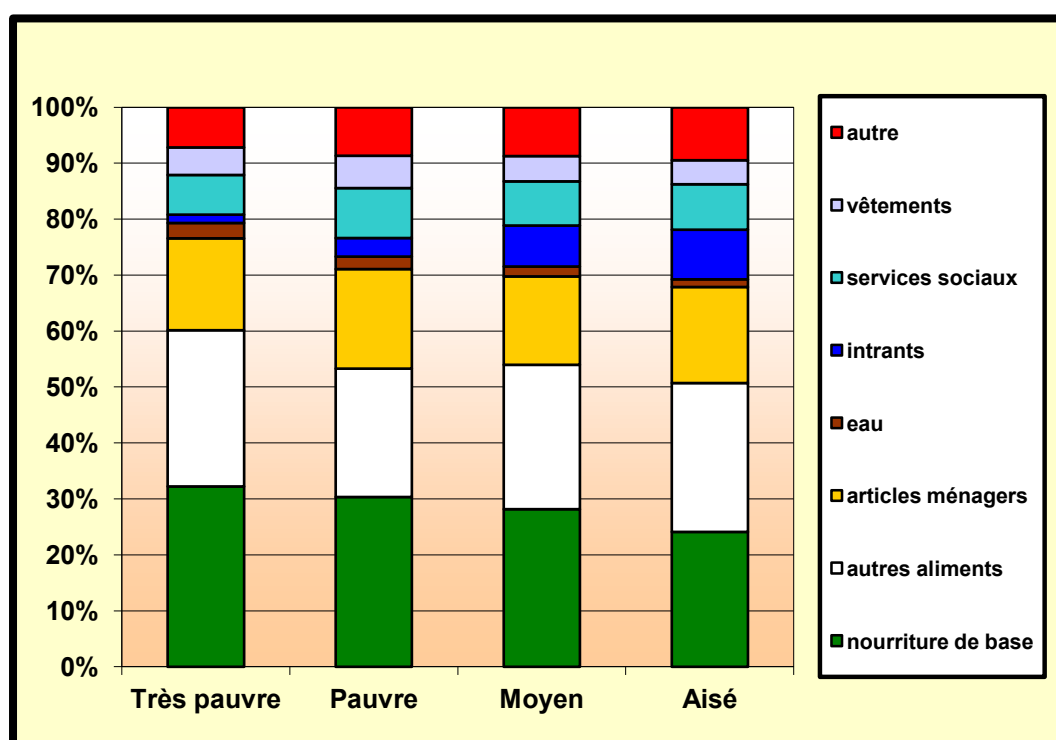
264 000FCFA et 285 500 FCFA, aux pauvres et très pauvres 189 000 FCFA et 149 500 FCFA.

CHAPITRE 5. Les dépenses

Ce chapitre nous donne une vue globale sur les dépenses effectuées par les GSE, durant l'année de référence. Elles sont subdivisées en huit postes (cf. graphique). Les dépenses totales effectuées par les GSE, s'établissent comme suit : 774920 et 1 031 020 FCFA pour les très pauvres et pauvres, 1 602 025 FCFA et 2 284 034 FCFA pour les moyens et nantis.

Pour tous les GSE, la part des dépenses allouées à l'alimentation, se situe au-dessus de la barre des 50% : très pauvres et pauvres 60% et 53%, moyens et nantis 54% et 51%.

Graphique 6 : schémas des dépenses en valeur relative



Source : SECNSA, profil SN 11_2018

5.1. Aliments de base

En année de référence, les dépenses consacrées à l'achat de riz représentaient 21% et 19% des revenus totaux des ménages très pauvres et pauvres. Chez les moyens et les nantis ces proportions sont moindres : 13% et 9%. En moyenne, les nantis et les moyens ont déboursé 216 000 FCFA pour l'achat de riz, les pauvres et les très pauvres 202 500 FCFA et 165 000 FCFA.

Le pain était le deuxième aliment de base le plus acheté par les nantis et les moyens après le riz. 7% et 8% de leurs dépenses totales étaient relatifs à l'achat de cet article. Chez les très pauvres et pauvres ces proportions sont moindres, respectivement 6 et 5%. En termes monétaires ces dépenses s'établissent comme :

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

162000FCFA et 136 000 FCFA pour les nantis et les moyens, 48600FCFA et 44100 FCFA pour les pauvres et très pauvres.

Les achats de mil, ont mobilisé 6% et 7% des dépenses totales des très pauvres et pauvres et 4% et 5% de celles des nantis et moyens. Seuls les nantis et les moyens ont acheté du maïs, ces dépenses représentent 3%.

5.2. Les autres aliments

Les très pauvres et pauvres ont consacré 28% et 23% de leurs revenus totaux à l'achat d'autres aliments, les nantis et moyens 27% et 26%.

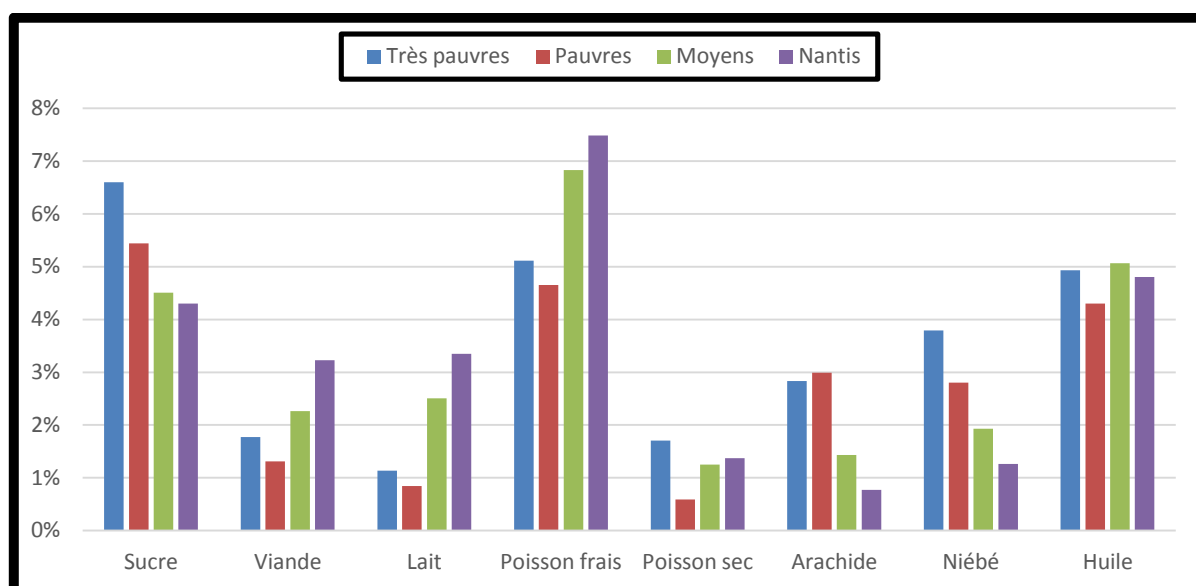
Les dépenses allouées au sucre représentaient 4 et 5% des revenus totaux des nantis, moyens et pauvres et 7 % pour les très pauvres.

Les dépenses consacrées à l'achat d'huile, représentent 5% des revenus des nantis, moyens et très pauvres et 4% de ceux des pauvres. La part des dépenses consacrées à l'achat de lait en poudre, s'établit comme suit : 3% chez les nantis et moyens, 1% chez les pauvres et très pauvres. En terme monétaire les nantis ont déboursé 78000 FCFA, les moyens 42000 FCFA, les très pauvres et pauvres 9000 FCFA.

Les populations de la SN 11, sont friandes de poisson frais. Cette rubrique a mobilisé 7% des dépenses des nantis et moyens et 5% chez les très pauvres et pauvres. En terme monétaire, ces dépenses s'affichent comme suit : 174 460 FCFA pour les nantis, 114 500 FCFA pour les moyens, 49 820FCFA et 40420 FCFA pour les pauvres et les très pauvres.

Comparées aux achats de poissons frais, les dépenses en viande sont moindres. Elles représentent 3% et 1% des dépenses des nantis et pauvres et 2% chez les très pauvres et moyens. Hormis ces produits, les autres articles achetés sont les légumineuses (arachide et niébé) et le poisson sec.

Graphique 7: part des dépenses consacrées aux autres aliments aux besoins des GSE



Source : SECNSA, profil SN 11_2018

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

5.3. Les intrants

Les intrants concernent les produits vétérinaires, les intrants en bétail, l'embauche de travailleurs agricoles, l'achat de semence, d'engrais, de pesticides, d'outils agricoles et de puissettes, etc. pour les nantis (206 000 FCFA) et les moyens (112 890 FCFA), les dépenses en intrants représentent 9% et 7%. Chez les pauvres (36600 FCFA) et les très pauvres (11900 FCFA), ces dépenses représentent 3 et 2%.

5.4. Les services sociaux de base

Les services sociaux de base (SSB), concernent les services liés à l'éducation et à la santé. Ils ont mobilisé 8% des dépenses des moyens et nantis, contre 9% et 7% pour les pauvres et très pauvres. Les montants alloués aux SSB par les nantis et moyens, s'élèvent à 190 000FCFA et 132 000 FCFA. Les pauvres consacraient à ce poste respectivement 95 000FCFA et 55 900 FCFA.

5.5. Dépenses en articles ménagers

Le poste« articles ménagers », regroupent les dépenses consacrées au thé, café, condiments, savon, pétrole, piles, meulage de graines, bois de chauffe et ustensiles. Il a mobilisé 17% et 16% des dépenses des GSE extrêmes (nantis et très pauvres) et 16% et 18% des dépenses des moyens et très pauvres.

5.6. Dépenses en vêtements

Les dépenses en habillement sont effectuées en général, durant les fêtes religieuses, traditionnelles ou à la rentrée des classes. En terme monétaire, les nantis et moyens ont déboursé 100 000FCFA et 76 000 FCFA, ce qui représente en proportion respectivement 4% et 5% des dépenses. Les très pauvres et pauvres, pour leur part ont consacré 39 000FCFA et 62 000 FCFA à ce poste, soit 5% et 6%.

5.7. Les dépenses diverses

Les dépenses diverses regroupent les taxes et impôts payés à l'Etat ou à un de ses démembrements, les dons, les frais de transport, de communication, les crédits remboursés et les épargnes. Ce poste, mobilise 9% des revenus des nantis, moyens et pauvres et 7 chez les très pauvres. Les dons et engagements communautaire, mobilisent 1% des revenus des très pauvres et pauvres et 2% chez les nantis et moyens. Ces dépenses sont faites durant les fêtes religieuses ou traditionnelles.

Les dépenses pour le transport et la communication (téléphone) mobilisent 4% des dépenses des très pauvres, pauvres et moyens ; les nantis consacrent 3% de leurs revenus à cette rubrique. En termes monétaires elles s'échelonnent comme suit : très pauvres et pauvres 35 000FCFA et 42 800 FCFA, moyens et nantis 59 000 et 77 000 FCFA.

CHAPITRE 6. Les contraintes économiques des GSE

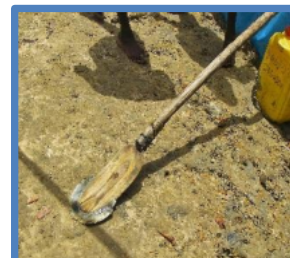
6.1. Dans le domaine agricole

☞ Salinisation des sols

La salinisation des sols, est aujourd'hui un frein au développement de l'agriculture. Elle provoque une dégradation des sols et par ricochet une baisse des rendements.

☞ Faible mécanisation de l'agriculture

Dans la SN 11, l'agriculture est toujours manuelle. Dans les périmètres rizicoles, les femmes continuent à ce jour à travailler avec le « Kandiandou » qui est un instrument qui date de l'âge du fer. Cet instrument demande beaucoup d'énergie.



☞ Mouche des fruits⁵

Les mouches des fruits sont des insectes ravageurs, qui s'attaquent aux mangues et aux agrumes. Le procédé de la mouche est simple : les femelles piquent l'épiderme des fruits à l'aide d'un ovipositeur, pour y déposer leurs œufs. De ces œufs sortent des larves (appelées asticots) qui se développent dans la pulpe des fruits en creusant des galeries. Quand elles atteignent le 3ème stade de développement, ces larves sortent des fruits et s'enfouissent dans le sol où elles achèvent leur développement et se transforment en pupes. Les adultes émergent de ces pupes et deviennent aptes à la reproduction environ une semaine après l'émergence.

Elles provoquent des pertes de récolte pouvant atteindre 40% à 60 % dans les Niayes et 70% à 80% en Casamance ⁶(100% dans les cas extrêmes) cf. image. Phot



Photo : mangues attaquées par la mouche des fruits

⁵<http://www.isra.sn/index.php/section-blog/64-sectiondossiers/categoriedossiers/50-lesmouchesdesfruitsausenegal>

⁶ Régions de Sédhiou, Kolda (SN 12), Ziguinchor (SN 11)

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

☞ Difficulté à écouler la production

Au-delà des problèmes causés par les attaques de la mouche des fruits, les producteurs rencontrent des difficultés pour écouler leur production. En effet, la zone est enclavée et manque d'usines de transformation capables d'absorber toute la production. Cette situation fait que l'essentielle de la production de fruits (fruits sauvages, agrumes, mangues) est achetée par des commerçants venus de Dakar ou Touba. Ces derniers qui savent que les producteurs connaissent des difficultés pour écouler leurs produits, l'achètent à bas prix pour le vendre plus chers ensuite.

☞ Mauvaise qualité de la noix anacarde

La filière anacarde est confrontée à un manque d'organisation au niveau des unités de fabrication, qui se manifeste par une mauvaise gestion de la qualité et de la production. L'utilisation de mauvaise qualité de la noix, réduit son prix de vente par rapport à d'autres pays.

6.2. Dans le domaine de la pêche

Le développement de la pêche, est entravée par :

- ✚ les menaces sur les ressources halieutiques dans le domaine fluvio-lagunaire du fait de la forte pression de la pêche exercée, de l'évolution des conditions hydro biologiques défavorables et de la dégradation des habitats (forêts de mangroves) ;
- ✚ le non-respect des mesures d'aménagements sur la pêche ;
- ✚ l'enclavement de certains sites de débarquement et de transformation des produits (Diogué dans l'embouchure du fleuve Casamance) rend difficile, voire impossible leur transport et leur commercialisation, notamment en période d'hivernage, les frais d'approche exorbitants rendent non compétitives les industries de transformation de la région ;
- ✚ insuffisance d'une chaîne de froid pour la conservation des produits (Kafountine, Elinkine, Cap-Skirring) ;
- ✚ difficultés du financement des activités de la pêche maritime (lenteur des procédures d'octroi de crédit)
- ✚ insuffisance de formation des acteurs (capitaine de pirogue, femmes transformatrices)
- ✚ le retard dans l'introduction des pirogues en fibre de verre.

Conclusion

Les résultats du profil, montrent que les ménages nantis comptent principalement sur l'agriculture pour satisfaire leurs besoins alimentaires elle a couvert en année de référence 56% de leurs besoins. Les ménages moyens, pauvres et très pauvres, par contre dépendent plus du marché pour satisfaire leurs besoins alimentaires que sur l'agriculture. Cette situation est plus accentuée chez les très pauvres et pauvres, qui ont couvert grâce aux achats de nourriture respectivement 72% et 70% de leurs besoins. Chez les moyens la part couverte par les achats représente 63% des besoins satisfait.

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11

L'analyse a fait ressortir la place prépondérante qu'occupe l'arboriculture dans la SN 11. La vente des produits arboricoles, représente 39% et 25% des revenus des nantis et des moyens en année de référence et 22% et 18 chez les pauvres et les très pauvres. Les nantis et les moyens, qui concentrent l'essentiel des biens productifs entre leurs mains tirent plus profit de cette activité que les pauvres et les très pauvres.

Le profil a permis aussi de voir l'importance de la foresterie dans l'économie des ménages, notamment les ménages pauvres et très pauvres qui avec la vente des produits de cueillette parviennent à régler beaucoup de problèmes.

Recommandations :

Pour protéger et renforcer les moyens d'existence des ménages de la SN 11, il serait impératif de :

- + lutter efficacement contre la salinisation des terres, par la restauration des terres dégradées, la construction et la réfection de digues anti sel ;
- + appuyer les comités de lutte contre la mouche des fruits (en organisation, formation, matériels...);
- + promouvoir de bonnes variétés de semence d'anacarde ;
- + promouvoir la transformation de l'anacarde, de la mangue et des agrumes...
- + organiser la commercialisation des fruits ;
- + faire des aménagements hydro-agricoles pour promouvoir la culture du riz irrigué ;
- + respecter les règles culturales dans les plantations d'anacarde (élagage, densité de semis, désherbage...);
- + développer l'apiculture dans les plantations d'anacarde, d'agrume, de manguier pour permettre aux producteurs de diversifier leurs sources de revenus ;
- + promouvoir les pirogues en fibre de verre ;
- + aménager les zones de pêche ;
- + construire des pistes de production ;

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11**EQUIPE DE COLLECTE**

AMAR RACINE SOW	COORDONNATEUR DES EQUIPES	775427195
TABLEUR	MAME MARIE BA GUEYE	77 539 71 47
EQUIPE 1		
ADAMA FAYE	CHEF D'EQUIPE	77 251 78 33
PATHE DIOP	ENQUETEUR	77 555 29 76
MOUHAMADOU MOUSTAPHA YAFFA	ENQUETEUR	77 547 30 82
ALIOUNE MBAYE	ENQUETEUR	77 546 73 68
MAMADOU TAFSIR DIENG	ENQUETEUR	77 047 35 11
IBRAHIMA CISSE	ENQUETEUR	77215 07 45
MAME COUMBA DIOUF	ENQUETEUR	77 521 84 88
PAPE MASSAR KAMARA	ENQUETEUR	77 701 69 29
EQUIPE 2		
OUMAR NDIAYE	CHEF D'EQUIPE	77248 96 21
IBRA KOUBEMPBI SAGNA	ENQUETEUR	77 267 50 37
KOUYATE	ENQUETEUR	77 557 23 77
JEAN CARDOZ	ENQUETEUR	77 455 57 30
RAMATOULAYE COULIBALY	ENQUETEUR	77 304 19 69
CHARLES TOUPANE	ENQUETEUR	77 407 36 07
MAMADOU MANSALY	ENQUETEUR	
DOUDOU DIEME	ENQUETEUR	77 22745 89

RAPPORT FINAL DU PROFIL DE LA ZONE DE MOYENS D'EXISTENCE SN 11**VILLAGES ECHANTILLON**

DEPARTEMENT	VILLAGE
ZIGUINCHOR	BAGHAGHA
BIGNONA	COLOMBA
	KOULANDJIAN
	KAGNAROU
	TANDIMANE
	DJIGUINOUME
	TOBOR
	ELANA
	THIOBON
OUSSOUYE	DJIUVENTE
	CABROUSSE NIALOU
	BOUCOTTE JOOLA